

Auto-entrepreneur MY Photobooth – 812 743 045 RCS Toulon
Dernière mise à jour : 2026

Les présentes Conditions Générales de Location (CGL) régissent la relation contractuelle entre MY Photobooth (« le Prestataire ») et le Client (« le Client »), particulier ou professionnel.
La signature d'un devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

1 - OBJET

Les présentes CGL encadrent les modalités de réservation, de location et d'utilisation du matériel de MY Photobooth pour tout type d'évènement privé ou professionnel.

2 - CHAMP D'APPLICATION

Les CGL s'appliquent à toutes les prestations réalisées par MY Photobooth, quel que soit le canal de réservation (site internet, email, téléphone, réseaux sociaux, devis physique).
Les CGL en vigueur à la date de signature du devis sont applicables.

3 - CONDITIONS DE SERVICE

3.1 - Conditions techniques minimales

- Un espace dégagé d'environ 2 m x 3 m, accessible et adapté à l'installation du matériel.
- Un sol plat, stable et sécurisé.
- Une prise électrique 220 V fonctionnelle située à moins de 20 mètres.

Le Client garantit la conformité de l'installation électrique.
MY Photobooth ne pourra être tenu responsable en cas de dommage lié à une installation défectueuse.

Le matériel ne doit en aucun cas être utilisé :

- Sous la pluie
- En extérieur sans accord écrit
- Sur sol instable
- Par des personnes alcoolisées sans surveillance

Tout dommage résultant d'une utilisation non conforme sera facturé intégralement.

3.2 - Accès au lieu

Le Client s'engage à permettre l'accès au Prestataire au minimum 1 heure avant le début de l'évènement dans le cas de la souscription à l'option livraison, installation reprise.

3.3 - Sécurité du matériel

Le Client veille à la sécurité du matériel, notamment en évitant :

- Chocs, bousculades, renversements.
- Manipulations par des enfants sans surveillance.
- Exposition à des liquides.
- Tentatives d'ouverture ou de déplacement.

3.4 - Refus ou interruption de prestation

Le Prestataire peut refuser ou interrompre la prestation sans remboursement de l'acompte lorsque les conditions de sécurité, techniques ou logistiques nécessaires à l'installation ne sont pas réunies, et que cette situation est imputable au Client.
Dans ce cas, l'acompte reste acquis au Prestataire, conformément à sa nature d'engagement ferme.

4 - FORMATION DU CONTRAT

La réservation devient ferme lorsque :

- Le devis est signé (électroniquement ou manuscritement).
- Les conditions générale de Location sont acceptées.

5 - PRIX – PAIEMENT - ACOMPTE - CAUTION

5.1 - Prix

Les prix sont exprimés en euros et indiqués sur le devis.

5.2 - Paiement

- **Pour les particuliers :**
Un acompte de 50 % est exigé à la signature du devis.
Cet acompte constitue un engagement ferme et définitif.
L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation du Client.
Le solde est dû au plus tard le jour de la récupération de la borne, sauf mention contraire sur le devis.
- **Pour les professionnels :**
Un acompte de 50 % est exigé à la signature du devis.
Le paiement s'effectue à réception de facture ou selon les conditions définies sur le devis

5.3 - Caution

Une copie de la carte nationale d'identité ainsi qu'une caution de 1 000 € sont exigées pour les particuliers afin de couvrir les éventuels dommages au matériel.
La caution doit être remise avant l'évènement ou le jour J, lors de la mise à disposition ou de l'installation (par chèque).

Elle sera restituée après la reprise et la vérification complète du matériel.
Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité : le client demeure responsable de l'intégralité des dommages, y compris au-delà de ce montant si nécessaire.

6- MODIFICATION - ANNULATION

6.1 - Modification

Toute demande doit être formulée par écrit (email ou courrier).

Acceptation sous réserve de disponibilité.

6.2 - Annulation par le client

L'acompte reste acquis à MY Photobooth et ne peut être remboursé.

6.3 - Annulation par le prestataire

En cas d'impossibilité technique ou de force majeure, MY Photobooth rembourse les montants versés, sans indemnité.

7- ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client ne dispose d'aucun délai de rétractation après signature du devis.

8 - RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

8.1 - Responsabilité du Client

Le matériel MY Photobooth est remis en parfait état.
Pendant la durée de la location, le Client est entièrement responsable du matériel, conformément au principe de la garde de la chose.

Le Client est responsable de toute :

- Casse,
- Dégradation,
- Chute,
- Perte,
- Vol,
- Manipulation non autorisée, qu'ils soient causés par le Client, ses invités, ses prestataires, le personnel du lieu, des enfants ou toute tierce personne.

Toute réparation ou remplacement du matériel est facturé au Client et payable à réception.

8.2 - Assurance – Particuliers

Le Client particulier doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés au matériel loué.

8.3 - Assurance – Professionnels

Le Client professionnel doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro) couvrant les matériels confiés.

Si l'évènement se déroule dans une salle, un hôtel ou un établissement recevant du public, le Client garantit que l'assurance du lieu couvre également le matériel MY Photobooth.

8.4 - Absence d'assurance

En cas d'absence ou d'exclusion de garantie, le Client reste intégralement redevable des frais de réparation ou de remplacement.

8.5 - Utilisation non conforme

Toute manipulation non autorisée (déplacement, ouverture, démontage, modification) engage la responsabilité totale du Client.

9 - PROBLÈMES TECHNIQUES

En cas de panne avérée et constatée indépendante du prestataire ou du Client rendant impossible la prestation, MY Photobooth rembourse les sommes versées, sans indemnité.

10 - FORCE MAJEURE

Est considéré comme un cas de force majeure tout évènement :

- Imprévisible lors de la conclusion du contrat,
- Irrésistible dans sa survenance,
- Et extérieur aux parties.

et qui rend impossible l'exécution de la prestation telle que prévue.

Sont notamment exclus de la force majeure :

- Les annulations pour convenance personnelle,
- Les changements d'organisation,
- Les décisions internes du Client,
- Ou toute modification non liée à un évènement extérieur répondant strictement aux critères ci-dessus.

11 - DONNÉES PERSONNELLES - RGPD - DROIT À L'IMAGE

11.1 - RGPD

Les photographies où une personne est identifiable constituent des données personnelles au sens du RGPD.

Le Client dispose des droits :

- Accès,
- Rectification,
- Opposition,
- Suppression,
- Portabilité.

Toute demande doit être adressée à : contact@my-photobooth.fr

Pour plus d'informations concernant la collecte, l'utilisation et la conservation des données personnelles, le Client est invité à consulter la Politique de confidentialité disponible sur le site www.my-photobooth.fr

11.2 - Droit à l'image

Les fichiers des photographies réalisées lors de la prestation seront conservés pendant une durée de 1 an par MY Photobooth qui en est propriétaire et titulaire du droit d'auteur conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Le Client est propriétaire de son image et le MY Photobooth s'engage à respecter ce droit. Le Client en signant ce contrat, donne son accord à MY Photobooth pour utiliser les photos sur les réseaux sociaux et site personnel uniquement dans la mesure de la promotion de son activité de Loueur de Borne Photo.

MY Photobooth et le Client devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord.

En cas de demande de retrait d'une personne apparaissant sur une image, MY Photobooth s'engage à supprimer la photo dans un délai de 48 heures ouvrées, sur simple demande à : contact@my-photobooth.fr

11.3 - Galerie photo

Les photos réalisées pendant l'évènement sont mises à disposition du Client via une galerie en ligne privée, accessible par lien ou mot de passe.

Il appartient au Client d'informer ses invités de l'existence de cette galerie.

MY Photobooth n'est pas responsable d'un partage non autorisé du lien ou du contenu par le Client ou par les invités. La galerie reste accessible pendant une durée de 4 mois. Au-delà de cette période, les photos peuvent être supprimées sans préavis.

12 - LITIGES - TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de litige avec un Client professionnel, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Toulon.

Pour les Clients particuliers, les règles légales de compétence territoriale s'appliquent conformément au Code de procédure civile.

ARTICLE 13 – MÉDIATION

Le Client particulier peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

Le Client peut saisir le médiateur après une tentative de résolution amiable directement auprès de MY Photobooth.

ARTICLE 14

14.1 VOL

En cas de vol du matériel pendant la location, le Client sera intégralement responsable et devra rembourser la valeur totale de remplacement, estimée à 8500 €.

14.3 Restitution tardive

Tout retard de restitution entraîne une pénalité de 350 € par jour.

ARTICLE 15 : limitation responsabilité

MY Photobooth ne pourra être tenu responsable :

- Des pertes de photos causées par :
- Coupure électrique
- Mauvaise utilisation
- Acte d'un tiers

L'indemnisation maximale ne pourra excéder le montant de la prestation.

ARTICLE 16 Météo

MY Photobooth peut refuser l'installation extérieure en cas de risque météo. Cela ne constitue pas un motif de remboursement.

ARTICLE 17 Surveillance obligatoire

Le matériel reste sous la surveillance du Client pendant toute la durée de la location.

ARTICLE 18 Responsabilité

Le Client est juridiquement responsable du matériel dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

Règlement par virement :

Monsieur MARTIN YOANN
IBAN : FR76 1910 6000 3444 7212 3121 323
BIC / SWIFT : AGRIFRPP891

Date et signature du client Précédé de la mention « bon pour accord » :